

**COMMUNE DE COMPAINVILLE**  
**110 ROUTE DE GAILLEFONTAINE**  
**76440 COMPAINVILLE**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2017**

L'an deux mil dix-sept, le mercredi premier mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Compainville légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Bruno NOTTIAS, maire.

**DATE DE CONVOCATION : 25 février 2017**

Étaient présents : Mrs NOTTIAS Bruno, PERRIN Jacques, MAINE Guillaume, DIEUTRE Roland, GARDIMAN Patrick, CROCHU Cédric, LIEBRAY Éric, CORDIER Fabrice, Mmes LAMIRAUD Nadia, WILMOT Valérie, COELLE Danielle

La séance est ouverte à 19h40, a été nommé secrétaire de séance M. Roland DIEUTRE.

La lecture du compte rendu du 25 janvier 2017 est faite par Mme Valérie WILMOT.

**RAPPORTS DE LA CRC 2015 et 2016**

A la demande de M. le Président de la Cour des Comptes, M. Bruno NOTTIAS remet les rapports 2015 et 2016 à chaque membre de l'assemblée municipale. M. Jacques PERRIN fait un bilan de ces rapports : en effet les rapports n'ont pas été présentés à l'ancienne municipalité, nous devons donc en prendre connaissance. En 2015, des recommandations ont été préconisées, sans prise en compte, elles ont été reportées en 2016. Pour ces deux années, les budgets ont été réalisés par la CRC.

**RÉGIE CANTINE SCOLAIRE**

Il convient de nommer un suppléant pour gérer les recettes de la cantine scolaire en l'absence de Mme BAILLEUX. M. Patrick GARDIMAN suggère de demander à Mme RAVASCO Véronique.

M. le Maire propose à Mme BAILLEUX une caisse pour cette régie. Mme BAILLEUX précise qu'il faut un fonds de caisse, à demander à M. PEYREFICHE, trésorier.

**RÉGIE SALLE DES FETES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 des arrhes sont demandées à la réservation de la salle des fêtes. Sans régie, Mme BAILLEUX ne peut les encaisser. Une régie doit être créée ou bien on peut ajouter ce produit à la régie de cantine scolaire. A l'unanimité, les membres acceptent d'ajouter ce produit à la régie de cantine. Du fait que Mme RAVASCO gèrera les locations de la salle en l'absence de Mme BAILLEUX une suggestion de régisseur suppléant lui sera faite. Le conseil autorise M. le Maire à faire les démarches auprès de la trésorerie si Mme RAVASCO est intéressée par ce poste.

## **INDICE 1015 DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice 1015 de la fonction publique évolue. Pour le calcul des indemnités des élus, il convient de le remplacer par l'indice terminal de la fonction publique. Après délibération, l'assemblée municipale accepte ce remplacement.

## **COMPÉTENCE URBANISME**

Le Maire explique que la loi NOTRE prévoit que la compétence Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) soit transférée aux intercommunalités sauf si 20% des communes représentant au moins 25% de la population s'y opposent. Il rappelle que l'on vient d'adhérer au PETR pour instruire nos dossiers d'urbanisme, de ce fait nous avons la compétence de valider ces dossiers. Après ce transfert, nous perdrons la main. Le conseil à l'unanimité refuse de transférer la compétence PLUi à la Communauté de Communes des 4 Rivières

## **CARTES CADEAUX 2014**

M. le maire signale que la commune doit une facture de janvier 2014 de 260€ au Super U de Serqueux, facture de cartes cadeaux achetées par M. TOURNEUR. Elles ont été attribuées à six personnes. Cette facture ne peut être réglée sans délibération du conseil municipal. Celle-ci doit nommer les bénéficiaires. A notre connaissance, les 4 salariés de la commune (en 2014) et un administré en ont bénéficié. La trésorerie ne peut accepter le mandat sans connaître la totalité des bénéficiaires. La majorité des membres du conseil propose de demander au Super U de refaire une facture des cartes dont la destination est connue.

## **CARTES CADEAUX 2016**

M. le Maire informe le conseil municipal des cartes cadeaux offertes aux deux salariées de la commune, en décembre 2016. Le conseil municipal donne son aval pour mandater cette facture.

## **PRÉLÈVEMENT EDF**

Pour éviter des pénalités de retard d'EDF il convient de l'autoriser à prélever les factures à date d'échéance. Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention et le mandat de prélèvement.

## **ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES**

M. le Président Bruno NOTTIAS ouvrira à 8H et fermera à 19H le bureau de vote des élections présidentielles. La tenue du bureau par les conseillers du 23 avril et 07 mai 2017 est la suivante :

- 08H00 à 10H30 MM. Jacques PERRIN et Patrick GARDIMAN
- 10H30 à 13H00 M. Guillaume MAINE et Mme Danielle COELLE
- 13H00 à 15H00 Mme Nadia LAMIRAUD et M. Fabrice CORDIER
- 15H00 à 17H00 MM. Éric LIEBRAY et Cédric CROCHU
- 17H00 à 19H00 Mme Valérie WILMOT et M. Roland DIEUTRE

Pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017, la répartition est identique, mais l'heure de fermeture du bureau n'est pas encore connue.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M. Bruno NOTTIAS informe que Mme Marie LE VERN, députée de la Seine-Maritime sera présente dans notre commune le jeudi 09 mars à 10H.

Mme Valérie WILMOT demande à chacun de faire un compte rendu de réunion de syndicat. Elle distribue le compte rendu de la visite de la parcelle A505 du 28 janvier 2017. Elle précise qu'elle a retrouvé dans un journal « pommiers fleuris » de 2011 un article disant qu'une étude de sol de cette parcelle a été réalisé avec le SPANC, EspaçUrba et Aqua Enviro.

Nadia LAMIRAUD propose un prospectus d'Espace Emeraude (outils et tarifs de location) pour éventuellement entretenir la commune.

M. le Maire informe que 3 personnes de la commune sont intéressées par la coupe de bois. La commission Chemins-Voirie-Environnement se rendra sur place le vendredi 03 janvier 2017 à 13H pour répartir les lots. Un tirage au sort se fera entre les trois personnes le samedi 04 janvier 2017 à 9H en mairie.

Au rendez-vous du 25 janvier 2017 avec MM. PASSÉ Noël et Joël, il a été décidé que chacun reprenait ses parcelles. MM. PASSÉ la parcelle A404 et la commune la A505. La commune remettra une clôture entre la A303 et la A404. Les arbres plantés en 2012 offerts aux enfants de la commune devront être retirés. Un courrier sera envoyé aux parents concernés.

Mme Nadia LAMIRAUD signale que la pancarte à l'entrée du chemin du Haut Bénard est tombée.

Mme Valérie WILMOT demande qu'une mise à jour du site internet de la commune soit faite ou alors on en crée un autre.

M. Bruno NOTTIAS cite les représentants élus ce mardi 28 février 2017 au bureau de la Communauté de Communes des 4 Rivières.

La séance est levée à 21H45.